

Commune de Varennes-le-Grand

Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 20 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 septembre 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Laurent NIVON, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : Mme Isabelle GRENIER donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, Mme Patricia SILVESTRE donne pouvoir à Mme Sylvie LHENRY, Mme Aurélie POURETTE donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND.

Absents : Mme Géraldine JUSSEAU, M. Philippe BOUILLOT

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2016,
- 2) Syndicat des Eaux Chalon Sud Ouest – RPQS 2015
- 3) RODP Télécom 2016
- 4) Décisions Modificatives – FPIC 2016
- 5) SMAG – Compte rendu réunion du 12/07/2016
- 6) Grand Chalon :
 - a) – Reconstitution du Conseil Communautaire au 01/01/2017
 - b) – Déclaration préalable à l'édification des clôtures
- 7) Travaux Rue de Mirande – aménagements de sécurité – tranche 2016
- 8) Point sur la rentrée scolaire et les travaux réalisés
- 9) ALSH – compte rendu du comité de pilotage
- 10) Questions diverses

1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2016. Celui-ci est approuvé par 14 voix et 3 contre.

2 – Syndicat des Eaux Chalon Sud Ouest – RPQS 2015 :

Rapporteur : Alain BERTHELEY

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable validé par le Comité Syndical du SIE Chalon Sud Ouest.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel 2015. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Débat :

Madame Barbara DONNEAU fait remarquer que le taux de Bentazone a augmenté et qu'il est juste au dessus de la limite.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il a des variations.

Madame Barbara DONNEAU ajoute que ses variations sont saisonnières mais non expliquées. Elle demande à quel rythme les charbons sont changés.

Monsieur Luc RIETZMANN répond qu'ils sont changés tous les 3 ans, plus souvent en fonction des résultats d'analyses.

3 – RODP Télécom 2016 :

Rapporteur : Luc RIETZMANN

Considérant les longueurs de réseaux et des emprises au sol des infrastructures de télécommunications, il y a lieu de fixer les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2016 ainsi :

- Orange :

. Artères aériennes 8,327 km x 51,74 € = 430,84 €

. Artères souterraines 33,307 km x 38,80 € = 1 292,31 €

soit un total de 1 723,15 €

- Grand Chalon (réseau haut débit) :

. Artères souterraines 0,974 km x 38,80 € = 37,79 €

. Emprises au sol 3,33 m² x 25,87 € = 86,15 €

soit un total de 123,94 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer les redevances d'occupation du domaine public 2016 comme présentées.

4 – Décisions modificatives

Rapporteur : Sylvie LHENRY

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver des inscriptions et virements de crédits concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires sur l'exercice 2016.

5 – SMAG – compte rendu réunion du 12/07/2016

Rapporteur : Luc RIETZMANN

Lors de cette réunion, ont été évoqués l'étude du peuplement piscicole de la Grosne, le règlement intérieur d'entretien de la Grosne, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à partir du 1^{er} janvier 2018.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

Débat :

Madame Barbara DONNEAU rappelle qu'il serait souhaitable d'informer le suppléant en cas d'absence d'un titulaire à une réunion.

6 - Grand Chalon :

a) Recomposition du Conseil Communautaire au 01/01/2017

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération « Le Grand Chalon », le conseil communautaire et les conseils municipaux ont délibéré sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire.

Actuellement la nouvelle commune de Fragnes-La Loyère qui avait deux conseillers communautaires en référence à l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 a procédé à de nouvelles élections. En ce sens elle retombe dans le droit commun (un seul délégué).

Le droit pour la nouvelle commune de conserver ces deux sièges de conseillers, cesse en effet avec la recomposition de l'organe délibérant faisant suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

M. Le Préfet précise qu'à ce stade, la répartition délibérée ne pourra pas être entérinée et il lui paraît opportun et souhaitable que le Conseil Communautaire puisse décider d'une nouvelle répartition d'ici le 15 décembre 2016.

b) Déclaration préalable à l'édification des clôtures

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la réforme des autorisations d'urbanisme, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures n'est plus requis lorsqu'elles ne sont pas situées dans un site protégé au titre de la législation des monuments historiques. Toutefois en application de l'article R421-12 du Code de l'urbanisme, le Grand Chalon compétent en matière d'urbanisme, a la possibilité de rétablir ce formalisme d'urbanisme, après avis du Conseil Municipal.

Il est demandé à la commune de Varennes-le-Grand, de bien vouloir faire savoir si celle-ci souhaite soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur le territoire communal.

Il apparaît que le Conseil Municipal de Varennes-le-Grand souhaite rester en l'état actuel jusqu'à l'élaboration du PLUi.

Débat :

Madame Barbara DONNEAU demande quel était le nombre de dossiers déposés pour les travaux concernant les clôtures.

Monsieur le Maire répond que pour les constructions neuves en général les clôtures étaient prévues dans le dossier de permis de construire. Pour les autres, très souvent il n'y avait pas de demande, ils recevaient alors un courrier leur demandant de déposer une Déclaration Préalable.

7 – Travaux rue de Mirande – aménagements de sécurité – tranche 2016 :

Rapporteur : M. Le Maire

Les aménagements de sécurité concernant la seconde tranche des travaux de Mirande ont débuté le 19 septembre, un feu alternatif sera installé pendant la durée des travaux.

Concernant la 3^{ème} tranche des travaux de la rue de Mirande, un dossier de demande de subvention sur la réserve parlementaire devra être déposé fin octobre 2016.

8 – Point sur la rentrée scolaire et les travaux réalisés :

Rapporteur : Laurence JORLAND

Cette rentrée scolaire s'est bien déroulée, 168 enfants sont scolarisés dans les 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

La pose des volets roulants prévue au budget 2016 a été effectuée durant les vacances d'été ainsi que divers aménagements demandés par les enseignants et réalisés par les services techniques.

Une étude concernant la réfection des sols de l'école maternelle est en cours.

Des fonds destinés à la sécurisation des établissements scolaires ont été débloqués au niveau national.

Une réflexion sera conduite afin d'évaluer les besoins de notre école.

A partir du 5 Septembre 2016, 19 enfants issus de la communauté des gens du voyage ont été inscrits pour une quinzaine de jours au sein du groupe scolaire. Ces élèves ont également fréquentés les NAP, la cantine et la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire a félicité par courrier les directrices du groupe scolaire et de l'ALSH pour leur bonne gestion de ces arrivées non programmées. Une copie de ce courrier a été adressée à Monsieur le Directeur Académique. Cette situation n'a pas posé de problème au vue des effectifs actuels. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que ces effectifs supplémentaires engendreraient des difficultés en cas de fermeture d'une classe, dans les années futures.

Concernant les NAP, actuellement 144 enfants sont inscrits dans les différents ateliers.

Débat :

Madame Barbara DONNEAU demande si les constructions nouvelles des lotissements permettront d'augmenter l'effectif scolaire de la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura un certain décalage puisque certaines de ces nouvelles familles attendent ou viennent d'avoir un enfant (16 naissances depuis le mois de janvier), ce qui n'augmentera pas l'effectif de la rentrée 2017.

9 – ALSH – compte rendu du comité de pilotage :

Rapporteur : Laurence JORLAND

Pour l'année 2015, la fréquentation des mercredis qui avait connu une baisse significative due à la réforme des rythmes scolaires semble s'être stabilisée, avec une moyenne de 10 à 12 enfants par mercredi après-midi. La fréquentation régulière permet la mise en place de projets sur plusieurs séances.

Lors des vacances scolaires, des thèmes et une sortie sont proposés. Un partenariat régulier est fait avec la commune de St-Loup, et pour cette année 2015 le recrutement d'animateurs n'a pas connu de problème (la commune accordant une aide aux jeunes varnois pour passer leur BAFA).

Le club ados connaît une nette augmentation de la fréquentation. La mise en place d'une passerelle pour les enfants de CM2, leur permet un premier contact avec le groupe des préados. Les activités d'été sont mutualisées avec d'autres centres afin de proposer des activités originales (kayak, escalade, cirque, ...).

Pour 2016, une convention de partenariat avec Sevrey a été signée, ainsi que la mise en place par le CCAS de chèques loisirs pour les familles à faible quotient familial.

Débat :

Madame Florence BONNARD demande si beaucoup d'enfants de Sevrey fréquentent l'accueil de loisirs.

Madame Laurence JORLAND répond que les enfants de Sevrey représentent une part de 13 % sur 2015.

Il semblerait qu'ils soient plus nombreux sur l'année 2016.

10 – Questions diverses :

- M. François GUILLERMIN fait part au Conseil Municipal que la croix St-Marc en fonte moulée située sur la croix a été cassée, probablement à la fin du printemps.
- M. Pierre LEGER fait part au Conseil Municipal d'un compte rendu de la conférence sur la journée citoyenne lors de l'université d'été du Grand Chalon.
- Mme Barbara DONNEAU demande des précisions concernant la panne du véhicule du CPI. Celui-ci sera réparé prochainement.

Informations

- M. le Maire remercie les personnes ayant participé avec lui à l'université d'été du Grand Chalon.
- La commune de Varennes participera à Octobre Rose en illuminant la place de la mairie en rose, comme l'année dernière. Une réflexion va être engagée par les **élus** du Conseil Municipal pour une proposition de manifestation pour 2017.
- Concernant l'appel à projet du Conseil Régional, sur la replantation de haies bocagères, la commune pourrait modifier sa proposition, en replantant sur 2 linéaires en prairie : allée des Pierrays sur 750 m, et en partant du Pont des Vannes jusqu'en Saône sur une longueur de 350 m.
- M. le Maire informe d'une réunion concernant le PLUi.
- M. le Maire fait part de ses remerciements à l'association du Foyer Rural concernant la fête de Varennes reprise cette année par cette association.
- M. le Maire fait part des remerciements de l'association des Anciens Combattants, du CIFA Mercurey et de la Prévention Routière, pour l'attribution d'une subvention municipale.
- Sylvie LHENRY fait part de l'avancement du projet concernant la devise de la république qui sera dévoilée lors de la cérémonie du 11 novembre.